

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Août

## La révolution de Cuba

Le gouvernement de Madrid, qui a intérêt à dissimuler aux populations l'importance du mouvement insurrectionnel de Cuba, fait répandre par les journaux officiels, au sujet des opérations militaires, des récits fantaisistes dans lesquels il cache à ses concitoyens les vérités qui lui sont désagréables.

C'est ainsi que certains organes de la presse madrilène ont presque changé en triomphe la fuite du maréchal Martinez Campos, qui s'est laissé surprendre par Macéo, l'un des chefs des insurgés.

Bien qu'il sût qu'il devait traverser un terrain boisé et très accidenté, où il avait à craindre une surprise, le maréchal Martinez Campos s'était mis en route avec une escorte composée de quelques centaines d'hommes seulement.

Cette escorte, attaquée à l'improviste, dans une situation défavorable, s'est fait tailler en pièces. Peu s'en fallut que Martinez Campos ne fût fait prisonnier par les bandes insurgées ; il ne réussit qu'à gagner la petite ville de Bayamo avec sept cavaliers, les seuls qui restassent vivants. Le général Santocildès, qui l'accompagnait, avait été tué et tous les autres officiers étaient également morts ou grièvement blessés.

Naturellement le contre-coup de cette affaire, désastreuse pour l'Espagne, n'a pas tardé à se faire sentir. Il a eu pour conséquence de ranimer le courage des insurgés. De nouvelles bandes se sont jointes à eux. Le vieux chef Maximo Gomez a opéré sa jonction avec Antonio Macéo. De sorte qu'à l'heure qu'il est, Macéo peut disposer d'une dizaine de mille hommes. On voit que les Espagnols ne sont pas les maîtres du pays, comme le prétendent les journaux officiels. La campagne est entre les mains

des révoltés, et les Espagnols ne se maintiennent que dans les villes où ils ont de fortes garnisons.

C'est en vain que le maréchal Martinez Campos cherche à enrayer le mouvement insurrectionnel, en faisant proclamer que tous ceux qui seront pris les armes à la main seront fusillés ; cette menace ne produit aucun effet.

On commence à se demander si l'effort que l'Espagne prépare pour vaincre l'insurrection sera couronné de succès.

Car, il n'y a plus à en douter, le maréchal Martinez Campos ne se trouve pas en présence d'une simple émeute, mais d'une révolution. Le peuple cubain aspire à secouer le joug de l'Espagne et à se déclarer indépendant.

C'est ce qui se dégage clairement d'un manifeste qui a été publié récemment par les journaux américains. Ce manifeste était signé par Francisco Marti, qui prenait le titre de « président de la République cubaine. » Or, il paraît que Francisco Marti est mort tout récemment.

C'est probablement pour cette raison que les Cubains établis aux Etats-Unis et dans les diverses républiques américaines qui pactisent avec le mouvement révolutionnaire, ont procédé à la nomination d'un autre chef du pouvoir exécutif. Les suffrages se sont portés sur M. Thomas Estrada Palma, qui demeure investi d'une autorité suprême qui paraît généralement reconnue par tous les révoltés.

Quoi qu'il en soit, le manifeste dont nous parlons déclare formellement que les Cubains ne prennent les armes que pour se soustraire au joug de l'Espagne.

« Cuba ne se soulève pas par fanatisme patriotique, dit ce manifeste, non plus que pour une vague aspiration d'indépendance. Cuba n'aurait jamais pris les armes si on l'avait laissée se développer en paix. Si elle l'a fait, c'est pour émanciper un grand peuple et lui donner la place à laquelle il a droit dans le Nouveau-Monde.

• Cuba a des aptitudes supérieures à celles de l'Espagne pour répondre aux exigences de la vie moderne et organiser un gouvernement libre.

• La métropole a fermé les portes de Cuba aux autres peuples, afin de procurer à tout prix un marché aux industries péninsulaires et de faire supporter aux contribuables cubains ses dettes continentales. Cuba est donc condamnée à entretenir le luxe de ces classes privilégiées et improductives qui ne savent pas se soumettre au travail....

..... • En combattant, les insurgés croient donner leur sang pour l'humanité.

..... « L'Espagne est une monarchie où ne règne aucune des idées modernes de progrès, un pays ignorant et hypocrite gouverné tyranniquement et sans aucune sollicitude pour ses colonies.

Et le manifeste conclut ainsi :

• Les Cubains ont demandé en vain des réformes politiques ; ils n'ont obtenu que l'établissement d'un conseil sans autorité, composé de tous les fonctionnaires espagnols et d'une minorité d'insulaires incapables d'opposer une digne aux prétentions de la métropole.

• Depuis longtemps, la révolution était préparée. Quand l'heure est venue, elle a éclaté comme un coup de foudre. Deux générations, l'une de vétérans, l'autre de jeunes gens, l'une qui combat à l'intérieur de l'île, l'autre qui travaille à l'étranger, ont conspiré pendant trois ans avec enthousiasme, convaincus que l'Espagne était incapable de faire jouir Cuba des avantages coloniaux auxquels elle a droit.

« Cuba veut être une république indépendante et offrir le libre échange à tous les peuples du monde. »

N'avions-nous pas raison de dire que le mouvement insurrectionnel que l'Espagne cherche à réprimer était inspiré par un besoin d'autonomie et d'indépendance ?

C'est de cette sorte que débuta, il y a un peu plus d'un siècle, le mouvement révolutionnaire qui eut pour résultat la fondation

de la grande République des Etats-Unis.

L'Espagne réussira-t-elle à réprimer l'insurrection cubaine ?

L'avenir nous le dira.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### L'Expédition de Madagascar

Londres, 30 juillet.

Le Times donne la nouvelle suivante qui lui est manquée, dit-il, de Tananarive, et que nous publions à titre de document, mais en mettant nos lecteurs en garde, une fois de plus, contre les informations intéressées de MM. les Anglais, nos pires ennemis dans la grande île africaine :

« Le gouvernement fait secrètement des ouvertures pour la paix, mais craignant une révolution, il masse des troupes en dehors de la capitale et déclare qu'il résistera aux Français jusqu'à la mort.

» Les sentiments d'hostilité pour les Européens augmentent.

» Le consul britannique a convoqué aujourd'hui un meeting, il a enjoint aux sujets anglais de partir pour la côte. Un orateur indigène a fait des efforts pour inciter les soldats à massacrer les Anglais. »

### Les malades

Marseille, 29 juillet.

Cinq des soldats arrivés de Madagascar par le steamer *Notre-Dame-du-Salut* ont succombé depuis hier, à l'hôpital militaire de Marseille, aux suites de fièvres et de la dysenterie.

Malgré les soins empressés, une quinzaine d'autres inspirent encore de vives inquiétudes.

### Nouveaux départs

Grenoble, 30 juillet.

Hier soir, à sept heures trente, un détachement de 150 hommes de la compagnie de relève du 40<sup>e</sup> chasseurs est parti pour Marseille. Ce détachement est commandé par le capitaine Dumolt, le lieutenant Quillet et le sous-lieutenant Rousse. Il a été accompagné jusqu'à la gare par la musique du 4<sup>e</sup> régiment du génie et par le général Zède, qui a prononcé une patriotique allocution.

Le détachement s'embarquera demain pour Madagascar.

Toulon, 30 juillet.

Le transport *Vinh-Long*, commandé par le ca-

D'un geste, Bauchène le rassura.

— Ne craignez rien, nous ne venons pas pour vous faire du mal, mais il ne faut pas nous mentir et il faut nous dire tout ce que vous savez.

— Parlez, messieurs !

— L'homme que vous avez détérré était le père de l'enfant, dont vous avez le portrait et il vit.

— Il vit ? s'écria le fossoyeur.

— Jugez-en !

Le maître d'armes sortit de son portefeuille deux photographies représentant Henri à cinq ans et à seize ans.

— Oui ! oui ! s'écria le manœuvre, c'est bien lui !

— Il vit donc, reprit notre héros, et il ignore quel est son père et comment il est devenu orphelin. Et il nous a chargés de faire des recherches à ce sujet. Nous avons pensé qu'après de vous nous apprendrions quelque chose.

— Je suis prêt à vous aider, messieurs.

— Montrez-nous donc, fit le maître d'armes, le papier qui se trouvait avec le portrait dans le médaillon.

Le fossoyeur écarquilla des yeux épouvantés, comme si le sol venait de s'entr'ouvrir sous lui.

— Le papier ? bégaya-t-il

Il était devenu livide... il chancelait.

— Vous savez donc aussi qu'il y avait un papier ?

Il regarda sa fille, qui était rouge comme une pivoine.

— C'est toi, greline, qui as parlé ! fit-il d'un air menaçant.

Bauchène l'apaisa.

— Ne grondez pas cette enfant... Peut-être son

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 47

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXVI

La jeune fille le regardait avec étonnement.

Notre héros allait se précipiter, mais son compagnon lui mit la main sur le bras ; puis, s'adressant à la petite, sans paraître ému le moins du monde.

— Vous avez là, mademoiselle, dit-il en montrant le médaillon, un beau portrait d'enfant... Est-ce un de vos frères ?

— Non monsieur, c'est papa qui l'a trouvé dans une fosse... Il était dans ce médaillon.

L'enfant indiqua un bijou en or qu'elle avait au cou.

La Panthère était allé à la cheminée, avait décroché la miniature.

Il la montra à son beau-frère.

— C'est bien lui, dit Bauchène à demi-voix, c'est bien le portrait d'Henri.

— Et, demanda-t-il, s'adressant à l'enfant, il n'y avait que ce portrait, dans le médaillon ?

La petite rougit et ne répondit pas.

— Voyons, mignonne, fit le maître d'armes d'une voix caressante, tu nous caches quelque chose.

L'enfant devenait écarlate.

— Non, monsieur, je vous assure.

Bauchène tira un louis de sa poche.

Il le fit scintiller entre ses doigts.

— Tu vois, dit-il, il est de même métal que ton médaillon... Avec cela tu peux avoir tout un régiment de poupées et te payer tous les gâteaux et tous les bonbons que tu désireras.

Les yeux de l'enfant brillèrent de convoitise.

Ses petites mains s'étaient tendues instinctivement vers la belle pièce.

— Elle sera pour toi, reprit notre héros, si tu nous dis ce qu'il y avait dans le médaillon avec le portrait.

— Je ne veux pas, s'écria l'enfant, papa me gronderait.

Bauchène et la Panthère firent un mouvement.

— Il y avait donc quelque chose ?

— Un papier, mais papa m'a bien défendu.

— Et ce papier ? fit le Roi des Braves en frémissant.

— Papa l'a serré précieusement.

— Et tu sais où il est ?

— Oui, je ne veux pas le dire, papa me battrait.

— Il y a donc des choses graves sur ce papier.

— Je ne sais...

Bauchène avait pris l'enfant par la main, tout tressaillant d'émotion.

Il semblait la supplier du regard et de la voix. Il allait renouveler ses questions, la presser davantage, quand l'enfant se dégagea d'un bond et courut vers le jardin.

Un homme venait d'y pénétrer.

pitaine de frégate Imhoff, appareille aujourd'hui avec des passagers de la marine pour Madagascar, il se rend à Marseille, où il prendra des passagers de la guerre.

**Les incidents de Carmaux**

MM. Jaurès et Millerand, députés, ont adressé au ministre de l'intérieur la dépêche suivante : « Villefranche-d'Albigeois, 29 juillet.

« Nous sommes informés que le maire de Carmaux, président du bureau de recensement du canton, se refuse à proclamer les résultats numériques de l'élection au Conseil général, contrairement aux prescriptions formelles de la loi. Nous vous demandons de donner immédiatement les ordres nécessaires pour faire exécuter la loi. »

Le Temps publie la note suivante :

« On sait que M. Calvignac, qui a eu la majorité des voix dans le canton de Carmaux, n'a pas été proclamé élu, le maire s'étant retranché derrière l'inéligibilité du candidat. On connaît une lettre de MM. Jaurès et Millerand, demandant au ministre de faire exécuter la loi.

« Le ministre considère qu'il n'a pas le pouvoir de contraindre un président de bureau électoral à proclamer le résultat du scrutin, et qu'il n'a, comme les intéressés, qu'à s'en remettre au Conseil d'Etat. »

D'après le Jour, le Conseil d'Etat proclamerait le résultat de l'élection pour l'annuler immédiatement après.

**Affaires des chemins de fer du Sud**

Paris, 31 juillet, matin.

A la suite de l'arrêt rendu, aujourd'hui, par la chambre des mises en accusation, M. Félix Martin, directeur de la Compagnie des chemins de fer du Sud et MM. André et Robin, administrateurs, ont été arrêtés dans la soirée et écroués à la Conciergerie.

**Deux duels**

M. Louis Ebelot, avocat à Toulouse, candidat républicain aux élections départementales, vient de soutenir deux duels contre les deux co-directeurs de la Dépêche M. Sans et M. Huc.

Rappelons seulement les faits :

Dans son numéro du 24 juillet, la Dépêche, qui menait une vive campagne contre la candidature de M. Louis Ebelot, déclarait que celui-ci avait promis à la fois aux deux communes de Brugalays et de Guran de les défendre l'une contre l'autre dans un procès d'intérêt communal ; le même numéro renouvelait la même accusation à propos de deux particuliers plaidant encore l'un contre l'autre, et à qui M. Louis Ebelot aurait fait la même promesse contradictoire de les défendre.

Atteint dans son honneur professionnel, M. Louis Ebelot adressa, le 24 juillet, le télégramme suivant :

Huc, directeur politique *Dépêche*, Toulouse.

Monsieur,

Vous avez le droit de me discuter au point de vue politique, mais je vous défends de dire que j'ai pris des engagements contradictoires et déloyaux. Tenez-vous pour averti.

Louis EBELOT.

Après avoir fait à ce télégramme une réponse d'ailleurs très correcte, la *Dépêche* reprenait le surlendemain la même accusation portée contre M. Ebelot, et affirmait à nouveau qu'il avait pris des engagements contradictoires et déloyaux vis à vis des deux communes en procès.

M. Ebelot envoya alors le télégramme suivant : Huc, directeur politique *Dépêche*, Toulouse.

Monsieur,

En 1893, après une campagne aussi déloyale et hypocrite que celle que vous menez contre moi en ce moment, le préfet de l'Aude, M. Beverini-Vico, écrivait au directeur de la *Dépêche* : « Vous êtes un drôle. » Ce directeur a disparu, mais je constate que le drôle est resté.

Louis EBELOT.

Les deux co-directeurs de la *Dépêche* ont alors adressé quatre témoins à M. Ebelot et exigé une double réparation.

Conformément au procès-verbal ci-dessous, la rencontre a eu lieu le vingt-neuf juillet, à 10 heures et demie du matin à la Cèpière.

A la première reprise, M. Ebelot ayant été mis en état d'infirmité par une piqure à la main, intéressant la veine Dorsale, le combat a cessé et l'honneur a été déclaré satisfait.

Fait à Toulouse, le 29 juillet 1895.

Pour M. EBELOT : L. LATAPIE, J. MANDOUX. Pour M. SANS : D<sup>r</sup> RÉMOND, L. SURRE.

Dans une nouvelle rencontre, le combat a eu lieu le 30 juillet, à 4 heures et demie, dans une propriété privée de Croix-Daurade.

A la troisième reprise, M Huc a été atteint d'une blessure pénétrante de six centimètres à la face externe de l'avant-bras droit.

Cette blessure mettant manifestement M. Huc en état d'infirmité, le combat a cessé et l'honneur a été déclaré satisfait.

Fait à Croix-Daurade, le 30 juillet 1895.

Pour M. HUC : A. DESTREM, R. LEYGUE. Pour M. EBELOT : L. LATAPIE, MANDOUX.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Elections départementales**

Nous donnons aujourd'hui le résultat par communes, dans les deux cantons de l'arrondissement de Cahors, où la lutte a été vive : ceux de Montcuq et de Castelnau.

**Montcuq**

Inscrits : 2,851. — Votants : 2,382.

	Fabre.	Béral.
Montcuq.....	268	271
Bagat.....	65	56
Belmontet.....	63	37
Le Boulvé.....	81	81
Fargues.....	75	43
Lascabanes.....	126	41
Lebreil.....	48	15
Montlauzun.....	27	27
St-Cyprien.....	120	44
St-Daunès.....	83	51
St-Laurent.....	68	63
St-Matré.....	36	52
St-Pantaléon.....	123	42
Ste-Croix.....	31	56
Saux.....	24	67
Valprionde.....	91	59
	1,360	1,005

joie.

— Le voici... je savais bien... Bauchène s'était précipité.

Le fossoyeur et la Panthère le regardaient avec stupeur.

— Et bien ? demanda ce dernier. — Nous ne nous étions pas trompés dans nos prévisions... Lis.

— Il tendit le papier à son beau-frère qui fit les mêmes gestes d'horreur.

— Oh ! l'infâme ! bégaya-t-il.

Sabouleau les regardait avec une stupeur grandissante.

— Mais, m'sieurs... articula-t-il.

— Vous voulez savoir ce qu'il y a sur ce billet que vous avez gardé si longtemps sans vous douter des révélations capitales qu'il contenait ?

— Vous m'effrayez, messieurs, murmura le pauvre homme.

— Ecoutez ! dit Bauchène, qui avait repris le papier, et il lut l'accusation terrible portée par Julien de Kermor mourant, contre son meurtrier : « Je meurs empoisonné par mon frère, Jean de Kermor, qui m'a volé mon enfant dans le jardin des Tuileries. »

Le fossoyeur, ahuri, terrifié, semblait chercher un trou pour s'y fourrer.

Ses dents claquaient.

Il se laissa tomber à genoux tout d'une pièce aux pieds de Bauchène et de son compagnon.

— Oh ! m'sieurs, messieurs, je suis bien coupable... faites de moi ce qu'il vous plaira... Ma pauvre enfant... ma pauvre enfant... maudit soit le jour...

La maître d'armes le releva...

**Castelnau**

Inscrits : 2,412. — Votants : 1,997.

	Conseil général.			Conseil d'arrond.	
	Foyt	Bessières	Taillade	Cazes	Valmary
Castelnau....	449	387	22	369	472
Cézac.....	79	41	2	63	60
Flagnac....	118	130	4	139	112
L'Hospitalet..	68	72	2	57	84
Pern.....	102	115	»	87	126
St-Paul-Lab..	74	107	»	145	39
Ste-Alauzie..	43	78	5	33	94
	933	930	35	893	987

**Lauzès**

M. Grimal, avocat, nouvellement réélu au conseil général, adresse à ses électeurs du canton de Lauzès la lettre suivante :

Chers électeurs,

Vous venez de me donner une nouvelle et éloquente marque d'estime et de sympathie. Je vous en exprime toute ma reconnaissance. Il y a quatre ans, je sollicitais la succession au conseil général d'un homme que vous aimiez tous, et vous offraies, en échange de vos suffrages, mon entier dévouement.

Vous avez eu foi en ma parole. Vous avez compris que j'étais des vôtres ; que né au milieu des populations rurales, j'en connaissais les besoins et saurais en prendre les intérêts.

Aujourd'hui vous m'avez vu à l'œuvre ; et la manifestation qui se dégage de l'élection du 28 juillet, est pour moi la preuve que je n'ai pas trompé votre attente, ni failli à mes promesses.

Mon passé vous est garant de mon avenir ; et demain comme hier, mon désir le plus cher sera de conserver votre confiance, en même temps que votre affection.

St-Martin-de-Vers, le 1<sup>er</sup> août 1895.

Fernand GRIMAL,

Avocat, conseiller général du Lot.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote, M. le lieutenant-colonel Pardes, vient d'être l'objet de félicitations du ministre de la marine, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve à la prise d'Ambohimarina (Madagascar).

**Concours**

Le concours entre les lycées de province a donné les résultats suivants :

Le prix d'honneur spécial a été remporté par le lycée de Toulouse.

Le prix d'honneur de philosophie est remporté par le lycée de Lyon.

Le prix d'honneur de rhétorique est remporté par le lycée de Nancy.

Le prix d'honneur de seconde moderne est remporté par le collège de Compiègne.

**Mouvement judiciaire**

L'*Officiel* publie un mouvement judiciaire dans lequel figure M. Bussière, substitut du procureur général près la cour d'Alger, ancien procureur de la République à Cahors.

M. Bussière est nommé avocat général à Alger.

**Conseil de l'ordre des avocats**

Hier, à quatre heures du soir, les avocats inscrits au barreau de Cahors se sont réunis pour procéder au renouvellement du conseil de l'ordre.

— Ne le mandissez pas trop, fit-il en souriant, c'est peut-être votre fortune que vous avez déterrée ce jour-là.

L'homme leva sur lui des yeux ébahis.

— Oui, dit-il, car si l'héritier des Kermor rentre en possession de ses biens, comme je l'espère, il ne vous oubliera pas, et vous n'aurez plus besoin de creuser des fosses pour vivre... J'emporte ce papier... Préparez-vous à venir déposer, on vous appellera... Et en attendant, dormez sur vos deux oreilles.

Bauchène appela la petite qui jouait dans le jardin.

— Tiens, mon enfant, lui dit-il, voici ce que je t'avais promis.

Il lui donna la pièce d'or.

Le fossoyeur rassuré voulut rendre le médaillon.

— Non, non, gardez-le, dit notre héros ; il vous a coûté assez cher, quoique vous ne l'avez pas acheté.

— O ! si c'était à recommencer, s'écria le pauvre homme en sanglotant.

Le maître d'armes fit signe à la Panthère et ils s'éloignèrent tous les deux.

— Maintenant, comte de Kermor, s'écria-t-il en franchissant le seuil de la porte, je te tiens bien !

— Savoir si la police trouvera cette fois que la preuve est suffisante et qu'il vaut la peine qu'on s'en inquiète.

— Sois tranquille, répondit Bauchène, j'ai mon plan... Elle ne pourra pas se dérober, quand même elle en aurait le désir.

Ainsi soit-il ! murmura le lutteur.

XXVII

Trois hommes étaient attablés depuis une heure

M. Meyzen a été réélu bâtonnier pour l'année 1895-1896.

Ont été nommés membres du conseil de discipline : MM. Lagarrigue, Munin-Bourdin, H. de Valon et Marqués.

M. Marqués a été nommé secrétaire-trésorier.

**Ecole normale d'instituteurs**

Fort intéressante la distribution des prix aux élèves de l'école annexe qui a eu lieu dimanche. Sous le vestibule, orné pour la circonstance avec autant de goût que de simplicité, avaient pris place, d'une part, M. l'Inspecteur d'Académie, président, M. le directeur de l'Ecole normale, M. Triaire, inspecteur primaire, M. Escande, directeur de l'Ecole annexe, les professeurs et les élèves-maîtres ; d'autre part, les élèves de l'école annexe, leurs parents et leurs amis.

Dans une charmante allocution, M. l'Inspecteur d'Académie a parlé du devoir de s'instruire, conséquence nécessaire des droits dont jouit tout citoyen libre, et des heureux avantages que les enfants retireront de l'instruction qui leur est donnée avec tant de sollicitude par les élèves-maîtres et le directeur de l'école annexe. Il a loué ces enfants de leurs nombreux succès de cette année aux examens du certificat d'études primaires. Il a exprimé enfin la conviction que les excellents principes de morale qu'on leur a enseignés à l'école annexe porteront leurs fruits ; et pour confirmer cette opinion il a rappelé que la veille même, un de leurs condisciples le jeune Laurent, a retiré, au péril de sa vie, un de ses camarades qui se noyait dans le Lot. Il recommande à tous ce bel exemple de dévouement envers le prochain. C'est par un jugement éclairé et une grande bonté de cœur, qu'ils feront honneur à leur école et à la République.

De vifs applaudissements accueillent ces paroles. M. l'Inspecteur d'Académie se fait présenter l'élève Laurent et le félicite devant tout le monde de sa bonne action, et les applaudissements enthousiastes redoublent.

Des chants joyeux, exécutés avec un entrain communicatif par les élèves de l'école annexe tantôt seuls, tantôt réunis avec les élèves de l'école normale, ont précédé, entrecoupé et clos cette bonne petite fête scolaire.

**Tirage de la Loterie**

Dimanche dernier, à 8 heures et demie du soir, l'*Orphéon de Cahors* donnait à la population cadurcienne un concert public sur les Allées Fénélon.

A dix heures a eu lieu le tirage de la Loterie organisée par « l'Orphéon » sous le patronage du Comité de l'*Union des Femmes de France*, qui n'avait pu avoir lieu le Dimanche 21 juillet dernier, à cause du mauvais temps.

Nous donnons ci-dessous la liste des numéros gagnants non réclamés :

- 27 Une paire de souliers d'enfant.
- 44 Une paire de pantoufles.
- 46 Un gilet de laine.
- 47 Une bouteille grande champagne.
- 48 Deux bouteilles liqueur.
- 65 Un coffret.
- 78 Une paire de guides.
- 79 Deux flacons d'eau Figaro.
- 107 Une boîte de sucre.
- 182 Un costume de toile.
- 251 Une livre de chocolat.
- 322 Une chemise d'enfant.

dans un cabinet particulier d'un restaurant du faubourg Montmartre. Ils finissaient de dîner. Deux de ces hommes sont connus de nos lecteurs : c'est Bauchène, notre héros, et le portier du comte de Kermor, l'ancien camarade de régiment du Roi des Braves... le troisième, qui avait la lèvre rasée et qui portait des favoris, ressemblait à un cocher de bonne maison endimanché.

Le père adoptif d'Henri, la figure animée, achevait une conversation intéressante, car les autres étaient fort attentifs.

Tout à coup il se leva et regarda bien en face ses deux compagnons, qui, la figure pâle et les yeux écartés, semblaient en proie à une violente émotion.

— Eh bien ! s'écria-t-il, qu'est-ce que vous dites de cela, vous autres !

— C'est abominable ! clama le concierge.

— On n'a pas idée d'horreurs pareilles, appuya l'autre.

— Et cependant, continua l'ancien zouave, les faits sont exacts et je connais l'auteur des crimes.

— Vous connaissez l'assassin, s'écrièrent tout d'une voix les deux hommes épouvantés.

— Oui.

— Et vous ne le faites pas arrêter ?

— Ah ! ah ! ricana Bauchène, qui s'amusa de l'indignation de ses convives, vous croyez que c'est si facile que ça ?

— Si c'était moi que ça regarde, murmura l'homme à la figure de domestique, il y a longtemps que le gredin serait sous les verrous.

— Et moi donc ? fit le portier.

(A suivre).

indiscrétion nous aura-t-il mis à même de venger un innocent et de punir un criminel... Vous avez conservé ce papier ?

— Oui, monsieur, très précieusement.

— Vous savez ce qu'il contient ?

— Pardonnez-moi... Je ne sais pas lire et je n'ai pas voulu le faire voir à personne.

— Vous allez nous le montrer.

L'homme se gratta le front.

— Ça peut être grave, des fois... je ne...

— Aimez-vous mieux que nous allions prévenir la justice ?

— La justice ! Vous voyez bien que je suis un homme perdu.

— Je vous répète, dit Bauchène, qu'il ne vous sera fait aucun mal.

— Qui m'en répond ? Quand on saura... Ah ! on a bien tort, messieurs, de ne pas suivre son chemin droit... pour une fois que je me suis laissé tenter... Mais c'était pour ma fille... elle était malade... très malade... J'ai cru que ce bijou lui ferait plaisir... alors je l'ai pris... ah ! je ne me serais jamais douté.

— C'est bon, c'est bon, fit notre héros impatienté... nous ne parlons pas du médaillon... mais il nous faut le papier.

L'homme, terrifié, avait ouvert un tiroir de la table.

Il fouillait fiévreusement.

— La sueur perlait à son front.

— Est-ce qu'on me l'aurait pris ? murmura-t-il.

Nos deux amis suivaient chacun de ses mouvements avec une anxiété plus facile à deviner qu'à décrire.

Tout-à-coup le fossoyeur fit un mouvement de

- 375 Un palmier.
- 386 Un abonnement d'un an à la Bibliothèque populaire.
- 402 Un fouet.
- 404 Un éventail.
- 428 Une bague à tabac.
- 431 Deux bouteilles liqueurs.
- 437 Une carpe vivante.
- 447 Une glace.
- 472 Une épaule de mouton.
- 474 Un broc.
- 490 Une boîte savon.
- 491 Une lampe vieux saxe.
- 515 Un abonnement d'un an au *Petit Journal*.
- 557 Deux paires de bas.
- 560 Un porte cigares.
- 593 Une jardinière.
- 600 Un tapis chinois.
- 619 Une casquette.
- 634 Une bouteille de liqueurs.
- 642 Une paire de sabots.
- 652 Une pendule.
- 667 Une paire de souliers d'enfants.
- 674 Un coupon de drap.
- 688 Une boîte de sardines.
- 789 Un abonnement d'un an à l'*Echo de Paris*.
- 1043 Quatre bouteilles de liqueurs.
- 1156 Un flacon de quinine.
- 1414 Portrait du gagnant (médaillon plâtre).
- 1433 Six kilogrammes de pain.
- 1653 Une lampe à gaz et un petit fourneau.
- 1669 Une paire de sabots.
- 1757 Un abonnement d'un an à la Bibliothèque populaire.
- 1793 Une descente de lit.
- 1806 Le prince de Siméles.
- 1834 Une soupière en métal.
- 1841 Un écriin de bureau.
- 1978 Un volume.
- 1980 Un volume et écran.
- 2001 Six bouteilles liqueurs.
- 2051 Tabouret et chevalot.
- 2302 Six cartes album portrait du gagnant.
- 2418 Une canne en cristal.

**Dames-Blanches**

Le bruit a couru que l'établissement des Dames-Blanches allait se fermer. Il n'y a rien de fondé. Le renouveau qui s'est produit cette année en tous points, semble au contraire annoncer que le nombre des élèves va toujours croissant dans ce pensionnat, qui se fait remarquer autant par la solidité de l'instruction, que par l'efficacité de l'éducation.

**Les successeurs des Petits-Carmes**

Nous avons déjà annoncé que les Petits-Carmes abandonnaient leur établissement d'instruction secondaire de Cahors. Nous apprenons aujourd'hui qu'une société civile vient d'acheter leur immeuble où des prêtres séculiers seront installés pour continuer l'œuvre des Petits-Carmes.

**Le couple**

Les docteurs Caviolo et Gélis ont inoculé, mardi matin, le sérum antidiphthérique au jeune Manié, âgé de quatre ans, fils de M. Manié, ferblantier, place des Petites-Bougeries. L'enfant est en voie de guérison.

**Luzech**

M. Henri Martin, le peintre distingué que chacun connaît et dont les succès au Salon ne se comptent plus, est en ce moment en villégiature à St-Vincent près Luzech, avec sa femme et ses quatre enfants.

M. Martin n'est pas le premier peintre en renom qui s'est venu installer dans le Lot pour quelques mois, et qui ait été tenté par les sites admirables et si nombreux que notre pays possède.

**Le général de Négrier à Rodez**

Le général de Négrier, inspecteur d'armée, est arrivé dimanche soir à Rodez, par le train de 11 heures. Il est descendu à l'hôtel de France.

Lundi matin, il a inspecté la mobilisation, interrogé un certain nombre d'officiers sur leurs devoirs en cas de mobilisation, et passé en revue une compagnie par bataillon, munie de son équipement de guerre.

Après midi, il a visité le recrutement et l'état-major. Il est parti mardi par la ligne du Midi.

**Conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps d'armée**

Xavier Calmejane, né à Catus (Lot), âgé de 22 ans, est entré au service le 15 novembre 1894, comme jeune soldat de la classe de 1893, il a été incorporé au 17<sup>e</sup> escadron du train des équipages à Montauban. Il est accusé de vol d'un portemonnaie contenant une somme de 20 fr. commis au préjudice d'un militaire de l'escadron, le nommé Forest.

Calmejane nie les faits qui lui sont reprochés, mais ayant été vu dans la chambre où le vol a été commis, rôdant autour des lits, le conseil,

tout en lui accordant les circonstances atténuantes, le reconnaît coupable de vol et lui inflige une peine de un an d'emprisonnement.

Défenseur, M<sup>e</sup> Ferrand.

**Les Assises du Lot**

Voici le rôle des affaires des assises qui s'ouvriront lundi, 5 août, sous la présidence de M. Monbrun, conseiller à la Cour d'appel d'Agen :

Lundi 5 août, affaire Marconnié, attentat à la pudeur.

Ministère public, M. du Mouceau; défenseur, M<sup>e</sup> Besse.

Lundi 5 août, affaire Piquet, vols qualifiés.

Ministère public, M. du Mouceau; défenseur, M<sup>e</sup> Lescale.

Mardi 6 août, affaire Boy, tentative d'assassinat.

Ministère public, M. Fournier; défenseur, M<sup>e</sup> Bourdin.

Mercredi 7 et jeudi 8 août, affaire Ferras, assassinat et vol qualifié.

Ministère public, M. du Mouceau; défenseur, M<sup>e</sup> de Valon.

Vendredi 9 août, affaire Gabridens et Eloi, incendie.

Ministère public, M. Fournié; défenseurs, MM<sup>e</sup> Bécays et Martin.

Samedi 10 août, affaire Laforgue, viol.

Ministère public, M. du Mouceau; défenseur, M<sup>e</sup> Bécays.

**Service de deux frères**

Article unique. — L'article 21 de la loi du 15 juillet 1889, complétée par la loi du 6 novembre 1890 est ainsi modifié :

En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont envoyés en congé dans leurs foyers, sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

1<sup>o</sup> L'aîné d'orphelins de père et de mère, ou l'aîné d'orphelins de mère, dont le père est légalement reconnu absent ou interdit ;

2<sup>o</sup> Le fils unique ou l'aîné des fils, ou, à défaut de fils ou de gendre, le petit-fils unique ou l'aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve ou d'une femme dont le mari a été légalement déclaré absent ou interdit, ou d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;

3<sup>o</sup> Le fils unique ou l'aîné des fils d'une famille de sept enfants au moins.

Dans les cas prévus par les trois paragraphes précédents, le frère puîné jouira de la dispense si le frère aîné est aveugle ou atteint de toute autre infirmité incurable qui le rend impotent ;

4<sup>o</sup> Le plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou faisant partie du même appel ;

5<sup>o</sup> Celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment des opérations du conseil de révision, soit comme officier, soit comme appelé, soit comme engagé volontaire pour trois ans au moins, soit comme rengagé, breveté ou commissionné après avoir accompli cette durée de service, soit enfin comme inscrit maritime levé d'office, levé sur sa demande, maintenu ou réadmis au service, quelle que soit la classe de recrutement à laquelle il appartient.

Ces dispositions sont applicables aux frères des officiers mariniers des équipages de la flotte appartenant à l'inscription maritime et servant en qualité d'officiers mariniers du cadre de la marine.

Les dispositions des paragraphes 4 et 5 ne sont applicables qu'à deux frères se suivant à moins de trois ans d'âge et reconnus tous deux aptes au service ; et, dans ce cas, elles doivent être appliquées de manière que l'un ne fasse qu'une année en temps de paix.

Si ces deux frères servent comme appelés, le dispensé qui en fera la demande ne sera incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire du service de l'autre frère ;

6<sup>o</sup> Ceux dont le frère sera mort en activité de service ou aura été réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ou pour infirmités contractées dans les armées de terre ou de mer.

La dispense accordée conformément aux paragraphes 5 et 6 ci-dessus ne sera appliquée qu'à un seul frère pour un même cas, mais elle se répètera dans la même famille autant de fois que les mêmes droits s'y reproduiront.

Les demandes, accompagnées de documents authentiques justifiant de la situation des intéressés, sont adressées avant le tirage au sort, au maire de la commune où les jeunes gens sont domiciliés. Il leur en est donné récépissé.

L'appelé ou l'engagé qui, postérieurement, soit à la décision du conseil de révision, soit à son incorporation, entre dans l'une des catégories prévues ci-dessus, est, sur sa demande, et dès qu'il compte un an de présence au corps, envoyé en congé dans ses foyers jusqu'à la date de son passage dans la réserve.

Le jeune homme omis, qui ne s'est pas présenté ou fait présenter par ses ayant cause devant le conseil de révision, ne peut être admis au bénéfice des dispenses indiquées par le présent article, si les motifs de ces dispenses ne sont surve-

nus que postérieurement à la décision de ce conseil.

Le présent article n'est applicable qu'aux enfants légitimes. Les enfants naturels reconnus par le père ou par la mère ne pourront jouir que de la dispense organisée par l'article suivant, et dans les conditions prévues par cet article.

La présente loi ne sera applicable qu'à la classe 1894 et aux classes suivantes.

**Figeac**

La distribution des prix aux élèves du collège de Figeac, aura lieu demain vendredi 2 août, à 2 heures et demie du soir, dans la cour de l'établissement, sous la présidence de M. Delbos, professeur de philosophie au lycée Michelet.

**Albas**

Le 31 décembre dernier mourait, à Albas, après 4 mois de maladie, un jeune élève de l'école primaire supérieure de Luzech, Emile Pélissié.

Sentant la mort venir, il témoigna le désir de rester seul avec son père pour exprimer un vœu. L'enfant mourut quelques jours après.

Ily a quelques jours, le malheureux père est venu trouver le directeur et lui a parlé en ces termes : « Je n'avais qu'un fils et je l'ai perdu. Il avait pour vous tous une vive affection. Se voyant mourir, il a voulu laisser un souvenir de son attachement. Entre autres choses, j'ai écrit « sous sa dictée qu'il désirait qu'une somme de « cent francs soit donnée en prix annuellement « par moi et en son nom aux élèves de l'école ; « et il a signé ces lignes d'une main mourante. « Le dernier vœu de mon enfant sera respecté. Je viens aujourd'hui faire mon premier « versement. »

L'affectueuse générosité de cet enfant préoccupé, à l'heure de la mort, d'assurer des récompenses annuelles à ses camarades, fait à la fois l'éloge des maîtres et des parents, qui avaient su si bien développer en lui de si louables sentiments.

**Saint-Céré**

Les membres du Comité du monument Canrobert se sont rendus à Auteuil dans l'atelier du sculpteur A. Lenoir, chargé de l'exécution du monument qui doit être érigé à Saint-Céré.

L'artiste leur a soumis les deux maquettes qu'il a préparées : l'une représentant le maréchal Canrobert en petite tenue, l'autre le montrant en grande tenue de maréchal de France. Les membres du Comité se sont prononcés pour cette dernière maquette. M. Lenoir va se mettre tout de suite à l'œuvre.

**Cajarc**

Voici le programme des grandes Courses Internationales de Vélocipèdes, organisées par la Société cycliste d'excursions et d'explorations souterraines : le *Bourdon d'Or*, qui auront lieu à Cajarc le lundi 5 août prochain, à trois heures et demie précises, sur la piste du Tour de ville.

1<sup>re</sup> Course. — Locale seniors, 4 tours de piste : 3,400 mètres. — 1<sup>er</sup> prix 30 fr., 2<sup>e</sup>, 20, 3<sup>e</sup>, 10.

2<sup>e</sup> Course. — Locale juniors, 2 tours de piste : 1,700 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 5 fr., 2<sup>e</sup>, un objet d'art, 3<sup>e</sup>, un objet d'art.

3<sup>e</sup> Course. — Internationale, 6 tours de piste : 5,100 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 50 fr., 2<sup>e</sup>, 30, 3<sup>e</sup>, 20.

4<sup>e</sup> Course. — Tandems, 4 tours de piste : 3,400 mètres. — Prix unique : 40 fr.

5<sup>e</sup> Course. — Honneur. — Obligatoire pour tous les gagnants d'un prix dans les courses précédentes à bicyclette. — Prix unique : Objet d'art offert par M. Bruel, conseiller d'arrondissement.

Le soir à 8 heures, distribution des récompenses, au siège de la Société : « Le Bourdon d'Or », café du Sport, où les prix seront délivrés sans aucune retenue.

Les engagements peuvent être faits au siège social, café du Sport, où il suffira de se faire inscrire avant 3 heures du soir le lundi 5 août.

Ils peuvent également se faire par lettres adressées au secrétaire de la Société, mais elles doivent lui parvenir au plus tard à midi de la même journée.

Pour le Conseil d'administration du « Bourdon d'Or »,

Le Président,

VINCENT.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

**La Tournée Ch. Baret**

donnera, le Dimanche 4 août prochain, une représentation des plus intéressantes composée de 1<sup>o</sup> *La Fille bien gardée*, avec la *Petite Parfait*, la mignonne gamine de la Comédie-Française.

2<sup>o</sup> *Audition de Chansons modernes*, par le désopilant BARET.

3<sup>o</sup> *L'Engrenage*, Comédie en 3 actes, de M. Brieux, dont le principal rôle sera interprété par le célèbre Dieudonné, du Vaudeville.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron, partira de Paris le jeudi 1<sup>er</sup> août à 8 h. 35 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Les Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Deczeville et Rodez.

Le retour à Paris aura lieu le mardi 13 août à 7 h. 48 du matin.

**PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR**

(Timbrs-quitance de 0,10 non compris)

De Paris aux Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac et aux stations intermédiaires :

2<sup>e</sup> classe, 40 fr., 3<sup>e</sup> classe, 27 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Deczeville, Rodez et aux stations intermédiaires :

2<sup>e</sup> classe, 43 fr., 3<sup>e</sup> classe, 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 31 juillet à 6 heures du soir.

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot, le Cantal, la Corrèze et l'Aveyron partira de Bordeaux le samedi 3 août à 6 h. 40 matin.

Il desservira les stations comprises entre Périgueux, Ribérac, La Gélie, Brives, Mezon, Limoges, St-Yriex, Tulle, Ussel, St-Denis-près-Martel, Souillac, Figeac, Villefranche-d'Aveyron, Deczeville, Rodez et Aurillac.

Le retour à Bordeaux aura lieu le mardi 13 août à 7 h. 45 du soir.

**PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR**

De Bordeaux à Périgueux, Ribérac, La Gélie, Thénon, Nègrondes et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 12 fr. (timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris), 3<sup>e</sup> classe, 8 fr.

De Bordeaux à La Bachelierie, Brive, St-Denis-près-Martel, Souillac, Tulle, Ussel, Lubersac, Thiviers, Limoges St-Julien le-Vendomois et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 16 fr. 50, 3<sup>e</sup> classe, 11 fr. (timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris).

De Bordeaux à Montvalent, Villefranche-de-Rouergue, Deczeville, Rodez, Figeac, Vayrac, Aurillac et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 21 fr., 3<sup>e</sup> classe, 14 fr. (timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris).

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 2 août à 6 heures du soir.

**FAITS DIVERS**

**Une étrange coutume**

Conformément à une antique coutume, qu'un acte diplomatique de 1375 fait remonter au huitième siècle, les villages de la vallée de Baretous (arrondissement d'Oloron) doivent payer annuellement un tribut de trois génisses blanches et sans tache, aux Espagnols de la vallée de Roncal. C'est le 13 juillet de chaque année que s'accomplit cette étrange formalité avec un cérémonial curieux, contre lequel la fierté et le patriotisme des villages Français protestent depuis quelques années.

A l'heure fixée pour la cérémonie, les représentants de la municipalité de la vallée de Baretous se rencontrent à la frontière avec les alcaldes de Roncal. Les premiers posent sur la ligne frontière une lance et les Espagnols posent en croix une autre lance dont la pointe est tournée vers la France. Sur la croix un Français pose sa main, un Espagnol met sa main au-dessus, et ainsi de suite, de telle sorte que la main d'un Espagnol est toujours sur la main d'un Français.

Ce premier acte symbolique accompli, les Français livrent les trois génisses, pendant que les Espagnols tirent des coups de fusils vers la France.

Alors les cordialités commencent; les alcaldes de Roncal livrent aux Français des outres de vin, un mouton rôti et un immense plat d'escargots bouillis, et le repas se fait en commun.

Ce singulier assujettissement de la vallée de Baretous est suivant les uns le tribut d'un meurtre accompli, il y a plus de dix siècles, par les gens de Baretous, et suivant d'autres le paiement de l'eau de source que les porteurs Français ont le droit d'aller puiser sur le versant Espagnol.

Quoi qu'il en soit, les Français demandent énergiquement la suppression sinon du tribut, au moins des formalités qui en accompagnent le paiement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons repréentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, en joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse que l'on puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELENE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr.; — Six 13 fr. 50; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

**La Nouvelle Revue**  
18, Boulevard Montmartre, Paris.  
Directrice : Madame Juliette ADA  
PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE L'ABONNEMENT	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Etranger	56	29	15

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société Générale de France et de l'Étranger.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

*L'Invasion Noire* est ornée de nombreuses et éloquentes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AFFICHAGE GÉNÉRAL « DISTRIBUTION » IMPRIMÉS  
**L. AUBOURG & Co**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
PARIS

La Maison L. AUBOURG & Co, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'ADRESSER A M. DUBÉZ, DIRECTEUR  
4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

BEAULIEU (Corrèze), pays adm., vie p<sup>re</sup> rien, belle maison, beau jardin 44 ares : 35.000 f. a coûté 70. Occasion p<sup>re</sup> se retirer. Aff. sér. Ecr. à M. de Masclary, Tours

POUR AMÉLIORER  
LES ROSES SAUCES, RAGOÛTS, HÉGOMES, de toutes sortes de MEÛTS  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
UNE BOULILLON DE VEÛX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lujus, etc., etc.  
même les Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et recommandé par l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin, ancien Aide-Major de l'Hôtel des Invalides, 9, rue de Turin, PARIS. — Consultations gratuites, de 9 h. à 6 h.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

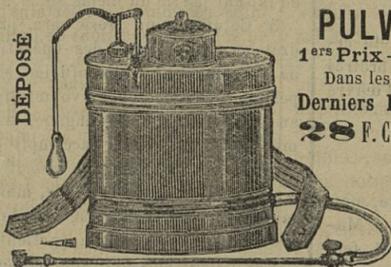
Abonnement pour un an:

France ..... 5 fr.

Etranger ..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1<sup>er</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.



La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.  
A. GIÉY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. La Grande Encyclopédie en nous dit  
Payables : 10 fr. par mois livrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène Houssaye)  
ou 500 fr. comptant Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAILT et Co, 61, rue de Rennes, Paris